

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 13 octobre 2023.

Présents : Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Dominique DE FONT-REULX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Pascal LAFFUMA, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT.

Pouvoirs : Jean-Yves LARROUTUROU à Xavier BERTRAND, Kim PHAM à Laurence DES CARS, Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN, Frédéric SALAT-BAROUX à Henri LOYRETTE, Francis STEINBOCK à Mathilde PROST, Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM.

Excusés : Valérie BIEGALSKI, Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Valérie CUVILLIER, Lorraine VILAIN.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÉNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-244

Marchés publics en procédure formalisée du Musée du Louvre-Lens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-336 du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2020 portant sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisation de lancement des procédures

Considérant qu'aux termes de l'article R. 1431-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil d'Administration peut être prise avant l'engagement de la procédure de marché public. Pour cela, elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses missions, le Musée du Louvre-Lens doit procéder au lancement des consultations nécessaires à son bon fonctionnement,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Les consultations nécessaires à son bon fonctionnement sont les consultations suivantes :

Objet	Procédure et forme	Description
Marché de services pour le nettoyage des sites du Musée du Louvre-Lens et du Centre de Conservation du Louvre	<p>Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert</p> <p>Compte-tenu des caractéristiques techniques des prestations, la consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement, les prestations constituant une unité.</p> <p>Le marché est un marché à prix mixte composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une part forfaitaire à titre principal,- d'une part à commandes, à titre accessoire (Maximum en valeur sur la durée du marché de 300 000 € HT) <p>Durée ferme de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2024</p> <p>Estimation (forfait + part à commande) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 460 000 € HT / an pour le Musée du Louvre-Lens- 150 000 € HT / an pour le Centre de Conservation du Louvre	<p>Un groupement de commandes est constitué pour ce marché entre :</p> <p>1° Le Musée du Louvre-Lens,</p> <p>Et</p> <p>2° Le Musée du Louvre, pour le Centre de Conservation du Louvre à Liévin</p> <p>Le Musée du Louvre-Lens est coordonnateur du groupement de commandes.</p> <p>Caractéristiques principales des prestations de nettoyage des locaux et des galeries d'exposition du Musée du Louvre Lens :</p> <ul style="list-style-type: none">- Bâtiment 1 scène – Auditorium (RDC bas, RDC haut, R+1 et R-1)- Bâtiment 2 Expositions temporaires (RDC et R-1)- Bâtiment 3 Hall d'accueil (RDC, R-1 et R-2)- Bâtiment 4 Galerie du Temps (RDC et R-2)- Bâtiment 4 bis Atelier (RDC)- Bâtiment 5 Galerie vitrée (RDC et R-1)- Bâtiment 6 Restaurant- Bâtiment 7 Administratif (RDC, R+1 et R-1)- et prestations de nettoyage des locaux du Centre de Conservation du Louvre (20 000 m²)

Objet	Procédure et forme	Description
<p>Marché public de conseil et création de campagnes e-marketing pour le Musée du Louvre-Lens</p>	<p>Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert</p> <p>Marché alloti :</p> <p>Lot 1 "Search Engine Advertisement (SEA)"</p> <p>L'accord-cadre sera conclu avec un seul participant (mono attributaire) et sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le montant de commande du lot est limité à 200.000,00 € HT.</p> <p>Lot 2 "Social Media Optimization (SMO) ":</p> <p>L'accord-cadre sera conclu avec un seul participant. Il sera exécuté en partie par l'émission de bons de commande. Une partie de l'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, celle-ci donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents avec un seul participant. Le montant de commande du lot est limité à 250.000,00 € HT.</p> <p>La rémunération du présent accord-cadre se fait sur la base d'une partie forfaitaire et d'une partie unitaire.</p> <p>Les prestations pour lesquelles un prix forfaitaire s'applique sont les prestations liées aux marchés subséquents du lot n° 2.</p> <p>Les prestations pour lesquelles un prix unitaire s'applique sont les prestations identifiées par l'acheteur dans le bordereau des prix (lot 1 et en partie pour le lot 2).</p> <p>Durée ferme de 4 ans à compter du 1^{er} mars 2024</p> <p>Estimation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 000 € HT pour le lot 1 - 220 000 € HT pour le lot 2 	<p>En concertation permanente avec le pôle Communication et Marketing de la Direction de la Communication, du Développement et de l'Événementiel du Louvre-Lens, le titulaire conseille, assiste et met en œuvre les campagnes e-marketing selon les orientations stratégiques qui lui sont demandées.</p> <p>Ces campagnes s'organisent en 2 lots distincts, mais complémentaires et coordonnés. Le Louvre-Lens s'occupera de la mise en relation et de la coordination des deux titulaires.</p> <p>Pour les prestations de chaque campagne, les souhaits du Louvre-Lens seront toujours précisés dans le brief technique pour la partie à subséquent.</p> <p>Le titulaire du lot 1 prendra soin de veiller à communiquer au Louvre-Lens les modifications des algorithmes de recherche, d'indexation et de fonctionnement des moteurs de recherche. Il proposera les changements stratégiques à opérer le cas échéant.</p> <p>Le titulaire du lot 2 devra affiner le parti-pris stratégique SMO présenté dans le mémoire technique et ainsi définira avec précision le plan tactique à mettre en place sur les divers réseaux sociaux préemptés par le Musée (Twitter, Facebook, Instagram, YouTube) en accord avec les cibles définies et les supports de communication conçus par les pôles Communication et Marketing et Développement.</p>

Attribution du marché public d'appui et de conseil pour la conception et la réalisation des campagnes de communication, et mise en œuvre des campagnes de relations presse du Musée du Louvre-Lens

Un avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet en premier lieu d'une insertion légale le 20 septembre 2023 au BOAMP, au JOUE, ainsi que d'une mise en ligne sur le site <https://louvrelens.e-marchespublics.com>

Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Pour l'ensemble des lots, la durée d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de début prévue si la notification d'attribution est antérieure à cette date.

Durée en mois : 48 mois

Date de début prévue : 1^{er} janvier 2024

Date de fin prévue : 31 décembre 2027

La présente consultation fait l'objet d'un allotissement :

- Lot 1 "Conseil et prestations de relations presse nationale et internationale (focale culturelle)"
- Lot 2 "Conseil et prestations de relations presse régionale, belge et presse nationale spécialisée (hors focale culturelle)"

La rémunération du présent marché se fait sur la base d'un prix forfaitaire annuel. Le marché à prix forfaitaire est celui dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes, quelles que soient les quantités commandées ou exécutées.

Il s'agit des prestations identifiées par l'Acheteur au sein de la décomposition du prix global et forfaitaire.

La date limite de réception des offres était fixée au 26 octobre 2023 à 12h00.

2 candidats ont remis leur offre dans les délais pour chaque lot.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 21 novembre 2023, a attribué les 2 lots, selon les critères définis au règlement de la consultation :

- à l'agence Claudine Colin Communication (75001 Paris), pour le montant forfaitaire annuel de 70.200,00 € HT ou 84.240,00 € TTC pour le lot 1,
- à l'agence Mot Compte Double (59800 Lille), pour le montant forfaitaire annuel de 38.975,00 € HT ou 46.770,00 € TTC pour le lot 2.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement des consultations et l'ensemble des opérations nécessaires à la conclusion des différents contrats,**
- **D'autoriser la signature des contrats à venir et tous les documents afférents aux marchés publics,**
- **D'acter la clôture des procédures achevées et d'affecter les crédits correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,

Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le